



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Jeunesse et sports : personnel

Question écrite n° 7368

Texte de la question

M Guy Chanfrault appelle l'attention de M le secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, chargé de la jeunesse et des sports, sur la demande émanant des inspecteurs de la jeunesse et des sports de se voir attribuer une prime de sujétions spéciales. Constatant que le ministre avait reconnu lui-même l'utilité d'une telle prime lors d'un débat à l'Assemblée nationale qui s'est tenu le 4 juillet, il lui demande s'il entend, et dans quels délais, faire verser aux inspecteurs de la jeunesse et des sports, la prime en question.

Texte de la réponse

Réponse. - Le secrétaire d'Etat a parfaitement conscience du caractère particulier des missions confiées aux personnels d'inspection et étudie donc avec attention, en liaison avec les ministres concernés, leur demande tendant à l'attribution d'une indemnité de sujétions spéciales. Cet examen s'inscrit dans le cadre de la révision en cours des textes statutaires régissant le corps de l'inspection.

Données clés

Auteur : [M. Chanfrault Guy](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7368

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 décembre 1988, page 3815